



Certificat en vertu de l'article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

⁽¹⁾ N° DE DOCUMENT : AB1537C2212

⁽²⁾ Opérateur

⁽³⁾ Nom et adresse de l'opérateur :	⁽⁴⁾ Nom et adresse de l'organisme de contrôle :
LA CHANVRIERE DE TY COAT Ty Coat 22110 GLOMEL	CERTIS SAS Immeuble Le Millepertuis 3, rue des Orchidées 35650 LE RHEU www.certis.com.fr FR-BIO-13

⁽⁵⁾ Activité(s) de l'opérateur : Production

⁽⁶⁾ Catégorie(s) de produits visée(s) à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil^(*) et méthodes de production

a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux	Production biologique avec une production non biologique [conformément à l'article 9, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848]
---	---

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848* et le cas échéant, au cahier des charges français** et certifie que l'opérateur satisfait aux exigences dudit règlement. Il est établi conformément au programme de certification en vigueur (disponible sur www.certis.com.fr).

(*) Règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques, et abrogeant le règlement (CE) no 834/2007 du Conseil (JO L 150 du 14.6.2018, p. 1)

(**) Cahier des charges concernant le mode de production biologique d'animaux d'élevage et complétant les dispositions du règlement UE 2018/848 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 et de ses actes secondaires homologué par arrêté du 28 décembre 2021

⁽⁸⁾ Délivré à LE RHEU, le 26/09/2022

Le Président,
V. COUEPEL

⁽⁹⁾ Certificat valide du 15/05/2022 au 31/03/2024

COFRAC
Accréditation N° 5-0659
Portée disponible sur : www.cofrac.fr

Ce certificat est la propriété de CERTIS, qui peut le suspendre ou le retirer. Il doit être restitué à CERTIS sur simple demande.

Ce document est à reproduire dans son intégralité. L'authenticité et la validité de ce document doivent être vérifiées auprès de CERTIS.

Seule la version électronique disponible au lien suivant fait foi : <https://www.certis.com.fr/Les-certificats-d'Agriculture-Biologique>



Certificat en vertu de l'article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

(1) N° DE DOCUMENT : AB1537C2212

(2) Opérateur

(3) Nom et adresse de l'opérateur : LA CHANVRIERE DE TY COAT Ty Coat 22110 GLOMEL	(4) Nom et adresse de l'organisme de contrôle : CERTIS SAS Immeuble Le Millepertuis 3, rue des Orchidées 35650 LE RHEU www.certis.com.fr FR-BIO-13
--	--

(7) Nom du produit et/ou code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848

Chanvre	Biologique
Jachère	Biologique

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848* et le cas échéant, au cahier des charges français** et certifie que l'opérateur satisfait aux exigences dudit règlement. Il est établi conformément au programme de certification en vigueur (disponible sur www.certis.com.fr).

(*) Règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques, et abrogeant le règlement (CE) no 834/2007 du Conseil (JO L 150 du 14.6.2018, p. 1)

(**) Cahier des charges concernant le mode de production biologique d'animaux d'élevage et complétant les dispositions du règlement UE 2018/848 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018 et de ses actes secondaires homologué par arrêté du 28 décembre 2021

(8) Délivré à LE RHEU, le 26/09/2022 Le Président, V. COUEPEL	(9) Certificat valide du 15/05/2022 au 31/03/2024 COFRAC Accréditation N° 5-0659 Portée disponible sur : www.cofrac.fr
--	---

Ce certificat est la propriété de CERTIS, qui peut le suspendre ou le retirer. Il doit être restitué à CERTIS sur simple demande.

Ce document est à reproduire dans son intégralité. L'authenticité et la validité de ce document doivent être vérifiées auprès de CERTIS.

Seule la version électronique disponible au lien suivant fait foi : <https://www.certis.com.fr/Les-certificats-d'Agriculture-Biologique>